

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

C.Q.P. A.L.S. option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

Lieu principal de la formation :
VOUNEUIL SOUS BIARD

Dates et horaires de la formation :
La formation se découpe en modules selon le planning suivant :

DATES ET HORAIRES	DURÉE	LIBELLÉ
16/12/2022 : 09h00-17h00	7,00 h	Réglementation et Sécurité des pratiques
17/12/2022 : 09h00-17h00	7,00 h	Santé / Anatomie / Physiologie
18/12/2022 : 09h30-17h00	7,00 h	Animation et encadrement d'une séance de Loisir Sportif 1
13/01/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Identification des caractéristiques et des besoins des pratiquants
14/01/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Construction d'une séance ou d'un cycle de séances 1
15/01/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	EPMSp
10/02/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Comprendre le fonctionnement de sa structure
11/02/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Construction d'une séance ou d'un cycle de séances 2
12/02/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Activités et techniques de l'option AGEE - J1
03/03/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	L'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif
04/03/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Activités et techniques de l'option AGEE - J2
05/03/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Activités et techniques de l'option AGEE - J3
24/03/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Communiquer avec le public, planifier et rendre compte de ses activités
25/03/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Construction d'une séance ou d'un cycle de séances 3
26/03/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Evaluation formative intermédiaire
14/04/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Droit du travail
15/04/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Activités et techniques de l'option AGEE - J4
16/04/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Construction d'une séance ou d'un cycle de séances 4

12/05/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Prévention des violences et des discriminations et Préparation des épreuves d'évaluation du bloc 2
13/05/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif 2
14/05/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif 3
02/06/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Piloter son parcours professionnel et préparer l'épreuve d'évaluation du bloc 3
03/06/2023 : 09h00-17h00	7,00 h	Préparation du candidat aux épreuves d'évaluation du bloc 1

Nature de l'Action (Article L6313-1 du code du travail) :
Action de formation

Tarif :

Le prix total de la formation est de 2737,00 €uros incluant les frais liés aux tests de sélection et aux certifications.

Durée de la formation :

Nombre d'heures de présence en formation : **161,00 heures**

Nombre de journées de présence en formation : **23,00 jours**

Contexte :

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Animateur de Loisir Sportif (ALS) est un diplôme professionnel délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation de la branche du sport (CPNEF Sport) et de l'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport). Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et permet d'animer les activités physiques ou sportives contre rémunération conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du Code du Sport.

Le CQP ALS est aujourd'hui devenu une qualification reconnue et bien installée dans le panorama des qualifications du champ sportif. Il est proposé par la Fédération Française Sports pour Tous depuis sa création en 2007. Il correspond au premier niveau de qualification nécessaire afin de devenir Animateur de Loisir Sportif. Il s'inscrit bien dans le projet de la Fédération par son entrée multisports et sa dimension éducative.

Pré-réquis :

Le candidat à l'entrée en formation doit :

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité.
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation, et, pour les mineurs, disposer d'une autorisation à suivre la formation délivrée par le responsable légal
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement

Public :

Tout Public

Effectif :

5 à 20 participants.

Modalités et délais d'accès :

Pour que l'inscription en formation soit prise en compte, le candidat à l'entrée en formation doit retourner son dossier d'inscription complet 10 jours avant la journée des tests techniques. Une confirmation de son inscription lui sera alors envoyée et un entretien avec le coordonnateur de formation lui sera proposé.

Les tests techniques, spécifiques à l'option, consistent à suivre une séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression d'une heure comprenant un échauffement, un corps de séance et un retour au calme. Ils portent sur 2 familles d'activités sur les 4 de l'option. Le candidat est évalué sur des critères génériques (gestion de l'effort, engagement/motivation, condition physique globale, intégration des consignes, relation au groupe) et sur des critères techniques liés à l'option.

Accueil des personnes en situation de handicap :

La Fédération Française Sports pour Tous et ses Comités Régionaux se sont fixés pour objectif prioritaire de rendre leur offre de formation accessible à tous. C'est pourquoi, et conformément à l'article D323-10 du code du travail, notre offre est conçue dans le respect des principes de non-discrimination et d'adaptation des formations aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra ainsi se voir proposer différents aménagements, adaptés à son handicap, lors de l'entretien de positionnement :

- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP animateur de loisir sportif.

Afin d'accueillir au mieux les personnes en situation de handicap, nous demandons de :

- Joindre au dossier d'inscription la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Contacter le coordonnateur de formation pour définir les aménagements éventuels avec la situation de handicap reconnue.

Tous les coordonnateurs de formation sont formés à l'accueil de personnes en situation de handicap. La référente Handicap pour l'ensemble du réseau Sports pour Tous est Anne-Lise DELCELIER.

Contact : handicapformation@sportspourtous.org

Concernant plus spécifiquement le financement de la formation, vous pouvez vous adresser à l'AGEFIPH ou à votre pôle emploi.

Moyens d'encadrement :

La formation est encadrée administrativement et pédagogiquement par l'ensemble des personnes ci-dessous, qui ont suivi une formation spécifique en lien avec les fonctions d'encadrement qu'elles occupent.

Le coordonnateur pédagogique : personne en charge de l'organisation technique et pédagogique de la formation (ruban pédagogique, détermination des aspects matériels) et du suivi pédagogique des stagiaires.

Contact :

Monsieur Benjamin ROBIEU - benjamin.robieu@sportspourtous.org - 06 58 24 47 98

Le référent administratif : personne en charge du suivi des stagiaires pour tous les aspects administratifs et financiers (inscription, convocation, facturation, convention/contrat de formation...).

Contact :

Madame Karine DESCHAMPS - pat.na@sportspourtous.org - 06 45 97 58 61

Comité Régional Sports pour Tous - Nouvelle Aquitaine

2 Avenue de l'Université - 33400 - TALENCE

L'équipe de formation régionale : lors de la formation, toutes les séquences pédagogiques sont encadrées par des formateurs, membres de l'équipe de formation régionale ou des intervenants ponctuels validés par le responsable de l'équipe de formation régionale.

Les évaluateurs : les évaluations de fin de parcours en vue de la certification du candidat sont réalisées par un binôme d'évaluateurs ayant suivi un temps de formation à la fonction d'évaluation.

Objectifs de l'action de formation :

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de développer les compétences attendues dans le cadre des 3 blocs de compétences (BC) suivants :

- Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances 1 de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition
- Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Les blocs 2 et 3 sont transversaux aux 3 options du CQP ALS : AGEE, JSJO et ARPO. L'ensemble des compétences propres à chaque bloc est décrit dans le référentiel de compétences, accessible sur le site internet de la fédération.

Contenus de la formation :

Bloc de compétences 1 :

- Identification des caractéristiques et des besoins des pratiquants
- Santé / anatomie / physiologie
- Construction d'une séance ou d'un cycle de séances
- Règlementation et sécurité des pratiques
- Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif
- Activités et techniques de l'option

Bloc de compétence 2 :

- Comprendre le fonctionnement de sa structure
- Planifier et rendre compte de ses activités
- Communiquer avec le public
- Prévention des violences et des discriminations

Bloc de compétence 3 :

- L'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif
- Droit du travail
- Piloter son parcours professionnel

Moyens pédagogiques utilisés :

Les méthodes utilisées visent d'abord à privilégier une pédagogie ouverte et active, basée sur la participation et la coopération des stagiaires ainsi que la transparence sur les processus d'apprentissage.

Elles se traduisent par une alternance de temps consacrés à :

- Des apports théoriques et pratiques (méthodes, outils).
- Des mises en situation d'animation sportive en centre et en structure, avec retour individuel et/ou collectif assuré par le formateur ou le tuteur.
- Des études et des analyses de cas.
- Des témoignages et des échanges de pratiques.

Ces temps de formation se dérouleront majoritairement en présentiel. Certains pourront se tenir à distance, sur le principe de classes virtuelles privilégiant le travail réflexif en sous-groupe.

Moyens techniques :

Le lieu de formation regroupe un espace de cours théorique ainsi qu'un espace de pratique propice à la mise en situation d'animation sportive et à la pratique d'activités physiques. Les formateurs ont à leur disposition un vidéoprojecteur, différents outils multimédia, une documentation variée, l'accès à la revue fédérale et du matériel sportif.

Modalités d'évaluation de l'action / certification :

Les modalités d'évaluation des acquis

Quatre épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des trois blocs de compétences constitutifs du CQP Animateur de Loisir Sportif, deux épreuves pour le bloc 1, une épreuve pour le bloc 2 et une épreuve pour le bloc 3. Chacun des blocs doit être obtenu en totalité en vue de l'obtention du CQP ALS, et repose sur la validation de chacune des épreuves d'évaluation ci-dessous.

Bloc de compétences 1 :

Epreuve 1

- Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif (4 séances minimum, réalisées ou en cours de réalisation) à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition.
- Entretien d'une durée de 30 minutes, dont 10 minutes de présentation du cycle de séances par le candidat et 20 minutes de questions par les évaluateurs.

Epreuve 2

- Conduite d'une séance d'animation d'activité physique et sportive dans l'option auprès de 6 à 12 participants d'une durée de 30 minutes. Cette séance est préparée en amont de l'évaluation sur une activité choisie par le candidat (différente de celle du cycle de séance présenté en épreuve 1).
- Entretien d'une durée de 30 minutes dont 20 minutes consacrées au bilan de l'animation et aux aspects sécuritaires, et 10 minutes consacrées à un exercice de transposition de la séance sur au moins un autre type de public et d'activité.

Bloc de compétences 2

Epreuve 3 :

- Elaboration d'un écrit portant sur une action de communication mise en œuvre dans le cadre de l'alternance, visant à promouvoir une activité ou un événement, en utilisant une trame mise à disposition.
- Entretien d'une durée de 30 minutes, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions par les évaluateurs.

Bloc de compétences 3

Epreuve 4 : Présentation de son projet professionnel à partir d'une trame mise à disposition dans le cadre d'un entretien d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions par les évaluateurs.

Rattrapage :

Une session de rattrapage est proposée aux candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences des évaluations ou qui ont été absents aux évaluations, si cette absence a été justifiée. Ce rattrapage est proposé aux candidats dans les mêmes conditions que l'évaluation initiale (même public et même famille d'activités) dans le cadre de la session de formation en cours, dans un délai maximum de 6 mois après la date de l'évaluation.

Accompagnement et suivi du stagiaire

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par le coordonnateur pédagogique pour la formation en centre et par le tuteur pour la mise en pratique en structure. Un livret de

stagiaire permet d'assurer le lien entre les deux référents pour assurer la continuité des apprentissages durant l'ensemble du parcours de formation.

Des évaluations formatives, des questionnaires et un bilan intermédiaire permettront d'évaluer la progression des stagiaires tout au long de la formation.

La présence à l'ensemble des demi-journées de formation est nécessaire pour l'atteinte des objectifs de la formation. Les stagiaires et les formateurs sont ainsi tenus de signer une feuille d'émargement pour chaque demi-journée de formation suivie.

L'évaluation de la formation

Les appréciations des participants seront recueillies à l'issue de la session et à froid au bout de 6 mois via un questionnaire approprié. Nous solliciterons également les appréciations des tuteurs et des financeurs au bout de trois mois après la fin de la formation.